

Vignemont

Depuis le 23 mars que le nouveau conseil municipal est en place, chacun a choisi la ou les commissions dans lesquelles il souhaitait travailler.

Nous nous sommes réparti les tâches et partagé les responsabilités. Après 3 mois de pratique, je me réjouis d'avoir une bonne équipe ou chacun a trouvé ses marques ; c'est pour moi un réel plaisir que de travailler dans la détente et la bonne humeur, plaisir que nous souhaitons partager avec les habitants de Vignemont.

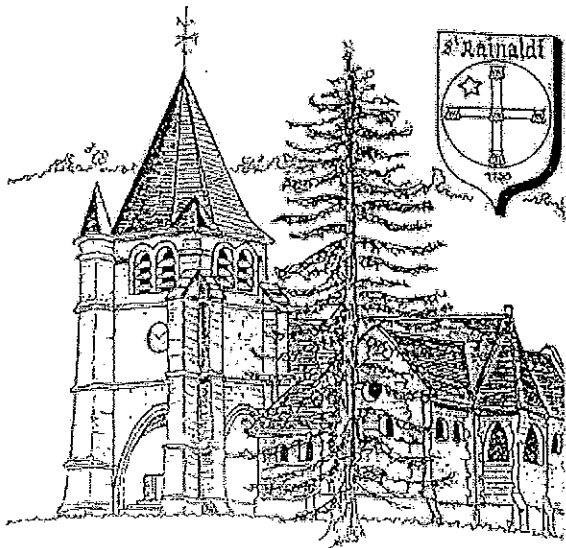
L'année scolaire vient de se terminer, c'est l'occasion pour nous de féliciter les enseignantes qui ont fait un excellent travail. Merci également aux parents d'élèves qui ont contribué à la bonne ambiance.

Nous saluons le départ de Madame Schreiber-Derancourt et Madame Bourlat-Baudou qui exerçaient toutes les deux un mi-temps. C'est Madame Poliakhovitch qui les remplacera à la rentrée.

Après un hiver déplorable, depuis deux mois le beau temps est enfin revenu. Nous vous souhaitons d'excellentes vacances et pour ceux qui ne partent pas, profitez du soleil et du calme vignemontois.

Nous vous rappelons les deux grands rendez-vous à ne pas manquer : la fête de Vignemont les 1^{er} et 2 septembre et la journée solidarité aux sinistrés des inondations à Thiescourt le 30 septembre.

Etienne SENEZ



Le petit Vignemontois n°3

Compte-rendu du conseil municipal de Vignemont du 29/06/2001

Permanence du soir *S'appuyant sur l'expérience des précédents mandats, le maire et les deux adjoints ont écarté la permanence du soir et choisi d'être disponibles pour les administrés quand ils le souhaitent sur rendez-vous pris soit à la mairie, soit directement par téléphone avec la personne concernée.*

Les horaires actuels du secrétariat restent en vigueur, soit 9h30/11h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, 11h/12h le samedi.

Restitution des visites de salles des fêtes *Quelques points ressortent des différentes visites : l'intérêt du cadre et de son emplacement, les nuisances sonores, l'avantage de disposer de deux salles de taille différente, le choix d'une salle polyvalente ou non.*

Le conseil demande à une commission, composée de J. Ferret, S. Greugny, D. Hélin, P. Lefèvre, N. Maury, JL. Poulain et C. Snoeck, de voir de nouvelles salles : Thiescourt et Jonquières.

A l'issue de ces visites, elle entamera les études de faisabilité en commençant par l'état des lieux de l'actuelle salle communale avec le soutien des services d'Etat compétents.

La restitution sera faite par N. Maury.

Transformateur à la sortie vers Vandécourt *L'implantation définitive n'est toujours pas arrêtée.*

Développement du village *Constatant régulièrement que les demandes d'installation dans notre village ne trouvent pas d'échos, le conseil charge une commission composée de S. Greugny, D. Hélin, B. Lefèvre, P. Lefèvre, N. Maury et JL. Poulain, de travailler sur le développement du village à court et moyen terme afin de répondre à celles-ci, ce qui pourrait diminuer notamment la facture assainissement (village très allongé, terrains libres, ...).*

La restitution sera faite par P. Lefèvre.

- Commission jeunes** *La commission a rencontré 2 fois les jeunes du village (10/20 ans) afin de les suivre et de les soutenir dans leurs démarches qui s'est concrétisée par la création d'une association des jeunes du village.
Un bureau a été constitué. Il réunira les plus jeunes pour leur proposer des activités, rencontrera l'association des jeunes de Thiescourt pour parfaire ses connaissances et fera des propositions à tous les jeunes du village.
A sa demande, le conseil a décidé de lui octroyer une subvention annuelle et une aide au premier projet (montants non fixés) afin d'aider cette nouvelle poussée associative dans le village.
La restitution sera faite par D. Hélin.*
- SIRS (Ecole) réunion du 12/06/2001** *L'école maternelle d'Antheuil-Portes a participé au concours des écoles fleuries de l'Oise et a obtenu le 1^{er} prix.
La classe de découverte de Mme Schreiber (CE2/CM1) a remporté un vif succès auprès des enfants et de leurs parents. Le bilan financier du séjour a été présenté au SIRS.
Le projet informatique pour Vignemont et Vandélicourt est toujours en cours.
Les sommes allouées pour l'investissement, les sorties et les projets, sont reconduites pour 2001-2002.
L'opération " distribution de dictionnaire ", pour les enfants admis en 6^{ème} est renouvelée.*
- Commission communication** *Le premier bulletin vient de sortir. Toutes les remarques constructives seront étudiées.
La restitution sera faite par JL. Poulain.*
- Présentation SMVO (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise)** *Une présentation a été faite et sera développée lors d'un prochain numéro.*
- Petite enfance** *Dans le but de développer les structures existantes et d'en créer de nouvelles adaptées à la petite enfance, le Pays de Sources s'adressera en septembre aux familles avec enfants de moins de 12 ans par l'intermédiaire d'une enquête anonyme et sans obligations.
Un enquêteur, agréé par la mairie, ira à votre rencontre via un questionnaire portant sur la situation familiale, les modes d'accueil des enfants, les développements envisageables, les centres de loisirs sans hébergement, afin de dégager des besoins de développement des services répondant à votre attente.*
- Projet aéroport de Rouvillers** *A la suite d'un courrier de l'association contre le 3^{ème} aéroport international en Picardie, il est mis aux voix une demande d'approbation d'une motion de soutien.
Par 7 voix contre et 3 voix pour, la motion est votée.*
- Dépôt de gravats** *nous vous rappelons que le dépôt de gravats dans les chemins est formellement interdit sous peine d'amende.*
- Picardie en ligne** *Des formations gratuites à l'environnement internet, assurées par un formateur, seront prochainement créées au sein du Pays des Sources.
Malgré quelques difficultés logistiques pour mettre à disposition un local adapté et sécurisé, Vignemont portera sa candidature pour être un des sites.*
- Ligne SNCF** *Le Conseil Général souhaitant racheter la ligne SNCF Coudun – Roye sur Matz, le conseil municipal lui précise que la communauté du Pays des Sources envisage elle-aussi de l'acquérir afin de réaliser un chemin pédestre.*

INFO CENTRE DE SECOURS

Depuis la délibération du Conseil d'Administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Oise en date du 21 décembre 1998, certaines interventions des pompiers ne constituant pas une véritable opération de secours et d'urgence deviennent payantes. Vous trouverez ci-après la liste des interventions payantes :

- l'ouverture de portes en l'absence de personnes en danger ou de risques potentiels (odeurs suspectes, fuites de gaz...)
 - le déblocage d'ascenseurs vides de toute présence humaine
 - la dépose d'antennes, de panneaux publicitaires ou de tout élément de construction (sauf péril imminent)
 - l'épuisement de caves, sous-sol, résultant d'une négligence imputable au demandeur
 - le dégagement des véhicules ou de tous autres objets encombrant le domaine public
 - les opérations de sablage, de déneigement
 - le débouchage d'égouts sauf en cas d'inondation ou de danger
 - la recherche et la capture d'animaux en divagation
 - la recherche d'animaux égarés (à l'exception du sauvetage d'animaux en péril)
 - la surveillance de manifestations sportives ou culturelles organisées en salle ou en extérieur
 - la destruction ou la récupération de nids d'hyménoptères sauf dans les cas relevant de l'urgence et de la nécessité publique. (parties habitées ou fréquentées des constructions et lieux publics)
- Sont notamment exclus de cette définition les jardins et greniers ou combles aménagés.

LE BRUIT

Sont généralement considérés comme bruits de voisinage liés au comportement les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir par exemple :

- des cris d'animaux et principalement les aboiements
- des appareils de diffusion du son et de la musique
- des outils de bricolage et de jardinage
- des appareils électroménagers
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés...

IMPORTANT : les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

du lundi au vendredi de 8 H à 12 H et de 13 H 30 à 19 H 30

les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H

les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H

(extrait de l'arrêté préfectoral du 15.11.1999 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'Oise)